

# La Lettre de XVI<sup>e</sup> DEMAIN

*Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie*

juillet 2014  
n° 150

## CITOYENS, SACHEZ USER DE VOS DROITS POUR LA DÉFENSE DES SERRES D'AUTEUIL

Du mardi 10 juin au vendredi 18 juillet, vous devez trouver un moment pour vous rendre à la mairie du 16<sup>e</sup> arrondissement afin d'examiner le dossier de l'enquête publique préalable au permis de construire de l'extension du stade de Roland-Garros dans les serres d'Auteuil.

Vous pourrez alors inscrire vos observations dans le registre d'enquête. Si vous le souhaitez, en outre, vous avez le droit de rencontrer la commissaire enquêtrice, Mme Marie-Claire Eustache, architecte urbaniste. Ses permanences se tiendront à la mairie du 16<sup>e</sup> les :

jeudi 12 juin de 16 h à 19 h,  
samedi 21 juin de 9 h à 12 h,  
mercredi 25 juin de 9 h à 12 h,  
lundi 30 juin de 9 h à 12 h,  
jeudi 10 juillet de 16 h à 19 h et  
vendredi 18 juillet de 14 h à 17 h.

Bien entendu, le bureau de votre association, assisté de son avocat, va soigneusement consulter ce dossier afin de voir quelles failles il pourrait contenir et permettre ainsi de le contester juridiquement. Par la suite, quand le ou les permis de construire (voir page 2) seront déposés, vers la fin 2014, par la Ville et la Fédération française de tennis, il restera des recours contentieux à intenter devant les tribunaux administratifs, si nous le jugeons opportun.



Le préambule de la Constitution, en son très récent article 7, consacre le principe de la concertation : « Toute personne a le droit de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

C'est vraiment le moment de nous emparer de ce nouveau droit et de tenter, une fois encore, de nous opposer à ce funeste projet qui viole délibérément la protection juridique du bois de Boulogne, dont les serres et le jardin botanique font partie intégrante.

François Douady  
Président

## IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

Nous reprendrons cette rubrique dans le bulletin 151 d'octobre 2014

# LES PROJETS DE PERMIS DE CONSTRUIRE DU NOUVEAU ROLAND-GARROS

*Soumis à l'enquête publique du 10 juin au 18 juillet 2014*

**PC 075 116 13 V 1034** valant permis de démolir déposé le 25 juillet 2013 concernant,

**Zone 1** : la démolition du gymnase du Fonds des Princes et construction d'un court de tennis entouré de gradins et de locaux, ainsi que d'un pavillon d'accueil et de 6 courts,

**Zone 3** : la démolition du centre national d'entraînement, la construction de 3 bâtiments et 4 courts,

**Zone 4A** : la restructuration et la surélévation du court Philippe Chatrier avec deux niveaux de sous-sol avec mise en œuvre d'une toiture mobile et création de tribunes hautes et basses (surface créée 20 961 m<sup>2</sup>), et le changement de destination d'un espace de vente en usage de restauration,

**Zone 4BCD** : la démolition des courts, du pavillon d'entrée du Tenniséum avec conservation et rénovation du niveau de sous-sol, la construction de pavillons, la démolition des verrières et la rénovation du pavillon fédéral avec réalisation d'un espace de végétalisation dit « Place verte des Mousquetaires »,

**Zone 5A** : la démolition des courts et la construction d'un espace d'animation en sous-sol et la création de 2 courts,

**Zone 5B** : la rénovation du pavillon d'Octroi. La surface existante avant travaux est de 34 259 m<sup>2</sup>, la

surface créée est de 33 522 m<sup>2</sup> et la surface supprimée de 12 142 m<sup>2</sup>, soit une surface totale après travaux de 55 639 m<sup>2</sup>.

**PC 075 116 13 V 1035** valant permis de démolir déposé le 25 juillet 2013 concernant la parcelle B :

la démolition de serres techniques, création d'un court entouré de serres botaniques et réhabilitation de deux bâtiments à usage d'habitation, de bureaux et d'entrepôts avec changement de destination en CINASPIC (constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif), démolition d'une cheminée et de souches, d'une mezzanine et suppression d'allèges pour transformation en baies, suppression et déplacement des châssis de toit, création d'ascenseurs et de monte-charges. Surface démolie : 4 070 m<sup>2</sup>. La surface existante avant travaux est de 7 348 m<sup>2</sup>, la surface créée est de 5 436 m<sup>2</sup> et la surface supprimée de 7 348 m<sup>2</sup>, soit une surface totale après travaux de 5 436 m<sup>2</sup>.

**PC 075 116 13 V 1050** précaire, déposé le 16 octobre 2013 concernant la construction d'un bâtiment provisoire de 2 étages pour une durée de 23 mois afin d'accueillir l'ensemble du personnel chargé de l'organisation des tournois pendant les phases principales des travaux de modernisation du site. La surface ainsi créée est de 2 672 m<sup>2</sup>.

# LA SEINE

## *Une voie de transport d'avenir*

Depuis toujours, le transport fluvial a soutenu l'activité économique dans le bassin de nos fleuves et dans les villes riveraines. C'est le cas pour Paris même si, récemment, la ville a réservé une part plus grande des bords du fleuve aux activités de tourisme et de loisirs.

Traversez Paris à pied par les quais, vous serez étonnés de la diversité des implantations sur les berges qui donne un grand intérêt à cette façon de découvrir la capitale.

En remontant la rive gauche d'ouest en est, on trouve au Port de Javel des installations aux enseignes de Raboni, Laffarge et Point P.

Le Port de Grenelle, lui, est consacré aux bateaux de croisière. De part et d'autre du pont d'Iéna, ce sont les vedettes fluviales.

Entre la passerelle Debilly et le pont de l'Alma, au Pont de la Bourdonnais, la société Franprix stocke ses conteneurs de marchandises.

Puis, à partir du Pont de l'Alma commencent les berges piétonnes.

C'est Ports de Paris, établissement public à caractère industriel et commercial, qui gère le réseau de transport fluvial de marchandises et de passagers en Ile-de-France.



Avec 20 millions de tonnes transportées, produits manufacturés, céréales pour l'exportation, produits métallurgiques et, aussi, un volume croissant de déchets, Ports de Paris est le premier port fluvial français et le deuxième européen.

Il est prévu qu'avec le développement du Grand Paris et à terme l'ouverture du canal Seine-Nord Europe, on assiste à un triplement du trafic sur ce corridor.

Le grand intérêt des voies d'eau, c'est qu'elles offrent des capacités en volumes et charges très supérieures aux autres modes de transport. Par ailleurs, la consommation d'énergie y est cinq fois moindre que par la route et deux fois moindre que par le rail.



Pour mieux répondre aux enjeux environnementaux, Ports de Paris a d'ailleurs décidé depuis 2009 :

- de mettre en œuvre une politique de maîtrise des impacts et des risques selon trois axes :
  - ✓ veiller à l'état des sols et des eaux souterraines,
  - ✓ maîtriser les rejets pour préserver l'eau,
  - ✓ assurer le maintien de la biodiversité,
- et de s'engager dans une démarche de certification ISO 14001 sur certains sites et projets pilotes.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE XVI<sup>e</sup> DEMAIN

## *L'essentiel*

Nous vous proposons de reprendre l'essentiel du procès-verbal de notre assemblée générale du 12 mai 2014, sous une forme plus lisible que le document qui est envoyé à nos adhérents par ailleurs.

### Approbation du rapport d'activité

Cette année 2013 a été largement dominée par nos efforts pour protéger le bois de Boulogne, partie intégrante du 16<sup>e</sup> arrondissement, des projets de construction de la FFT soutenus par la Ville.

Le **bois de Boulogne** reste, en effet, l'un de nos sujets principaux de préoccupation. En témoignent nos fréquents éditos sur la défense de ses espaces verts classés. Jusqu'ici, nous agissions en accord parfait avec la Coordination pour la sauvegarde du bois de Boulogne que nous avons contribué à créer en 2003. Malheureusement, des divergences d'analyse nous ont conduits à quitter la Coordination en septembre 2013. Nous continuons cependant le combat pour protéger le Bois en passant par la remise en cause du plan local d'urbanisme de Paris.

Sur le **PLU de Paris**, nous avons obtenu en 2012 une annulation partielle des articles qui violaient la protection des espaces verts du Bois. Mais, en février 2013, la Ville a obtenu du Tribunal administratif une décision en sa faveur lui permettant de lancer le projet d'extension du stade Roland-Garros.



Le projet d'**extension de Roland-Garros** prévoit que la Ville concède à la Fédération française de tennis une partie des serres d'Auteuil et le stade Hébert, dans le cadre d'une CODP (Convention d'occupation du domaine public). Cette convention a été annulée par le tribunal administratif en février 2013. La Ville a aussitôt modifié son texte en corrigeant les clauses incriminées par le juge : la durée, le prix et l'information préalable du Conseil de Paris. C'est ainsi qu'en février 2014 le tribunal administratif a autorisé la FFT à s'étendre sur 6 hectares des Serres et sur le stade Hébert. Le projet couvre donc 14 hectares et le stade Hébert. Il représente maintenant un budget de 340 M€. Bien entendu, ni la Ville ni la FFT n'ont osé saisir la Commission nationale du débat public

pour organiser la concertation normalement prévue pour un projet dépassant les 300 millions d'euros !

Sur le stade Hébert, la FFT a déposé un permis de construire en juillet 2013 pour créer le CNE (**Centre national d'entraînement**) lié à l'extension de Roland-Garros. Ce permis a été aussitôt attaqué par diverses associations, mais le tribunal a rejeté le recours en 2014. Cela n'a pas empêché la FFT d'abattre 32 arbres et de démarrer très activement les travaux.

Pour la rénovation du **stade du Parc des Princes**, des travaux ont été engagés pour une mise aux normes rendue nécessaire afin d'accueillir l'Euro 2016 de football. En 2014, nous avons participé à une réunion d'information sur le Parc des Princes. Il s'agit aussi de créer beaucoup plus de loges « VIP » très rémunératrices pour le PSG qatarien.

XVI<sup>e</sup> DEMAIN, comme c'est son objet social, se tient au courant de tous les projets de notre arrondissement, même de ceux de tout Paris quand leur envergure met en cause le cadre de vie de tous les Parisiens. Cela lui permet de vous informer de leur évolution.

C'est ainsi que nous suivons les dossiers, nous restons vigilants ou intervenons sur :

- les projets immobiliers des anciens garages Citroën rue de la Source et Renault rue de la Pompe,
- les projets de la gare d'Auteuil, de la rue de Varize, des maisons de la Radio et de Balzac, des hippodromes de Longchamp et d'Auteuil...,
- les grands projets parisiens (grand site du Champ de Mars, tour Triangle, et bien d'autres tours !!!...),
- le bouclage du tramway dans le 16<sup>e</sup>,
- la piscine Molitor,
- l'héliport de Paris – Issy-les-Moulineaux,
- l'appropriation de l'espace public et la place du piéton dans la Ville,
- la création du Grand Paris,
- la voirie et la pollution,
- la gestion de l'eau, la propreté, la sécurité...,
- les conseils de quartier du 16<sup>e</sup>, les CICA et la journée des associations à la Mairie du 16<sup>e</sup>.

Nous participons par ailleurs :

- au réseau « Vivre Paris »,
- à la « PLATEFORME des associations parisiennes d'habitants » dont XVI<sup>e</sup> DEMAIN est administrateur et qui nous donne une ouverture sur tous les problèmes parisiens...,

Vous pouvez retrouver tous ces sujets, détaillés, dans nos derniers bulletins. Vous pouvez apporter vos contributions à notre « Lettre » trimestrielle. Vous pouvez aussi accéder à notre site Internet, [www.16emedemain.fr](http://www.16emedemain.fr), pour y retrouver nos derniers éditos, nos anciens bulletins, nos photos d'architecture sur les PVP, l'évolution des grands projets en photos...

Enfin, l'année 2013 a été marquée en avril par le remplacement à la présidence de XVI<sup>e</sup> DEMAIN, après

douze ans d'exercice, de Claude Muyard par Suzanne Babey.

Pour conclure, nous vous incitons à faire connaître XVI<sup>e</sup> DEMAIN en diffusant notre « Lettre » et l'adresse de notre site Internet. Nous vous invitons aussi à nous adresser les questions qui vous préoccupent de façon à nous permettre d'en saisir la mairie du 16<sup>e</sup> et même l'Hôtel de Ville à qui nous diffusons notre « Lettre ».

### Questions de la salle :

- *Le bois de Boulogne étant classé, comment peut-on y construire des bâtiments ?* Il suffit que le conseil municipal fasse une modification partielle du PLU pour rendre constructible une parcelle qui ne l'était pas. Voir l'exemple de la fondation Louis-Vuitton.
- *Extension du tramway : qu'en est-il à ce jour ?* Mme Hidalgo a annoncé le lancement du projet de la section Porte de Clignancourt – Porte Maillot. Rien pour la suite. Cependant, il semblerait logique qu'elle pense à boucler le tour de Paris en prévoyant, ultérieurement, la section Porte Maillot – Porte d'Auteuil – Pont du Garigliano. Il est à noter qu'il y a environ huit ans, l'enquête d'utilité publique concernant la section Porte d'Auteuil – Pont du Garigliano avait été menée et s'appuyait sur le tracé via le boulevard Exelmans. Cela condamnait le passage souterrain du carrefour Exelmans – Versailles.
- *Peut-on connaître la situation en termes de disponibilité de places en crèche dans le 16<sup>e</sup> ?* Le point a déjà été fait dans le n° 146 de juillet 2013. Vous pouvez le retrouver sur notre site Internet <http://www.16emedemain.fr>.
- *Même question concernant le logement des étudiants.* Nous essaierons de publier un article sur le sujet dans une de nos prochaines lettres. Il existerait un organisme mettant en contact des étudiants et des personnes disposant de chambres disponibles qu'elles mettent à disposition en échange d'un loyer modique et/ou de menus services. A suivre

- Mme Colin, présidente de l'OMS du 16<sup>e</sup>, a rencontré M. Martin, adjoint au Maire de Paris en charge des sports. Il semble ouvert à la discussion, ce qui permettra peut-être de faire avancer les réflexions autour des terrains de sport de l'hippodrome d'Auteuil.



En effet, il reste à voir :

- la sécurisation de la traversée de la place de la Porte d'Auteuil pour les scolaires se rendant sur l'hippodrome,
- l'ouverture promise d'un accès du côté Paris à hauteur du pont Raffet,
- idem côté du Bois.
- *Serait-il possible qu'un représentant de la Mairie vienne lors de la prochaine assemblée générale nous parler de la politique de la ville pour le Bois de Boulogne ?* La charte du bois de Boulogne, votée en 2002, a pour objectif d'organiser régulièrement des réunions de concertation avec les associations représentatives. A ce jour, il y a eu très peu de réunions. Nous essaierons de remettre le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain CICA.

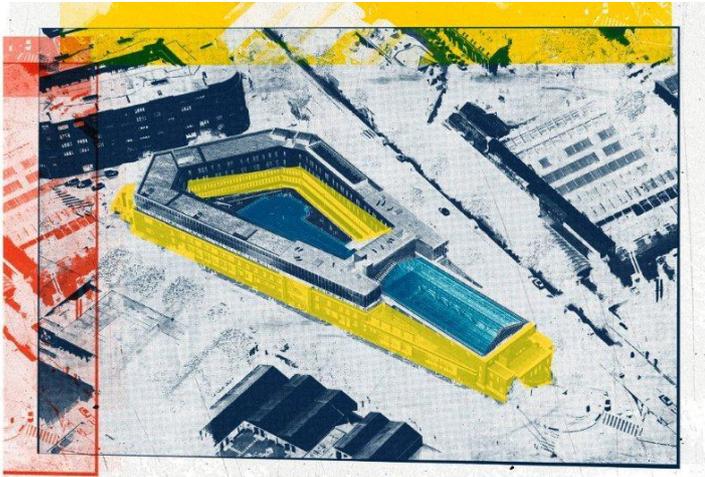
## UN NOUVEAU PRÉSIDENT à XVI<sup>e</sup> DEMAIN

Suite à la démission de Suzanne Babey qui reprend des activités professionnelles, le conseil d'administration du 12 mai 2014 a élu à la présidence de l'association François Douady, jusqu'ici vice-président et membre de l'association depuis 2002. François Douady a aussi été Président de la sauvegarde du Bois de Boulogne de sa création en 2005 à 2011. La continuité de l'association dans ses objectifs est donc assurée.

# RÉOUVERTURE de la PISCINE MOLITOR

## *En quoi serait-ce un scandale ?*

Que d'articles de presse et de controverses sur la réouverture, le 19 mai dernier, de la Piscine Molitor, site emblématique du 16<sup>e</sup> s'il en est. Les avis sur le projet divergent : les uns se plaignent de l'accès trop restreint qui ne profite pas au public ; les autres déplorent que très peu d'éléments subsistent du bâtiment initial (mais n'aiment pas non plus la couleur « jaune tango » de la peinture qui, paraît-il, est celle d'origine) ; d'autres encore se réjouissent qu'on ait évité la disparition totale de ce bâtiment iconique...



Molitor, œuvre de l'architecte Lucien Pollet, ouvre ses portes en 1929. Tout indique qu'à l'époque déjà c'était une piscine privée. Elle a toujours été un lieu d'avant-garde par son architecture et également par sa fréquentation : l'acteur américain Johnny Weissmuller y fut maître-nageur en 1929 avant d'incarner le personnage de « Tarzan » à l'écran et la mode du bikini y fut lancée en juillet 1946.



Victime de son succès, le bâtiment Art Déco se dégrade fortement et les frais de maintenance sont excessifs. Après 60 années de service, Molitor doit fermer en 1989.



Les différents acteurs de la vie publique n'ont depuis lors eu de cesse de proposer des projets pour réhabiliter Molitor. En août 2000, le ministère de la Culture émet un avis défavorable au permis de construire qui avait été déposé par la Ville de Paris pour un ensemble mixte hôtel – parc de stationnement – bureaux.

Dans le même temps, le site est occupé par des squatteurs qui donnent libre cours à leur expression artistique... La piscine Molitor devient, malgré elle, un haut lieu du *street art* et de l'*underground*. En 2001, une *rave party* de 2 000 personnes y est même organisée !



De nombreux défenseurs du « paquebot blanc » entretenaient l'espoir qu'une rénovation à l'identique ait lieu. Malheureusement, à l'exception d'une partie de la façade et de certains éléments de décor, il ne reste plus rien du bâtiment de 1929. Les structures de béton, dimensionnées pour une durée de vie de 25 ans et non entretenues, étaient trop anciennes pour être restaurées.

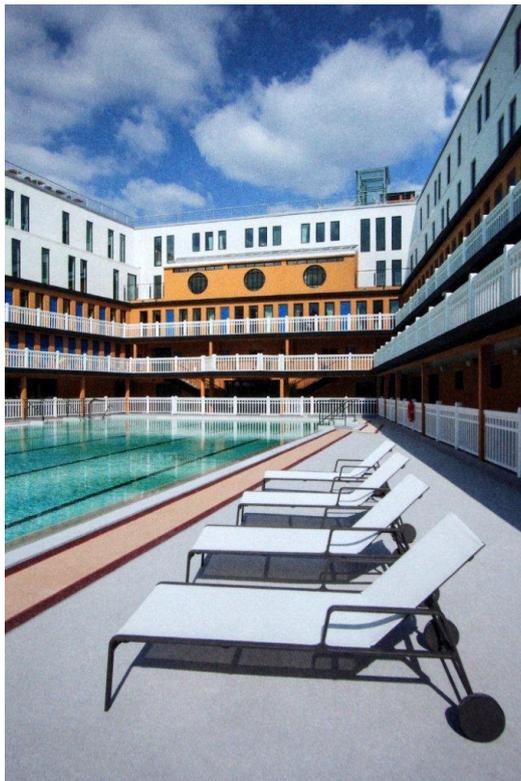
Le projet actuel a été lancé par Bertrand Delanoë en début de sa première mandature : autour des deux bassins, un complexe comprenant hôtel, bar, restaurant, club de sport, spa... Une conception « proche de l'original » a été privilégiée. Trois groupements répondent à l'appel d'offres sur la base d'un concept déjà élitiste : adhésion au club à environ 2 000 €, possibilité d'accéder aux bassins pour une journée à 60 € ou même à 20 € pour une plage horaire restreinte. C'est Colony Capital, l'un des plus gros fonds de pension nord-américains, qui remporte le marché. Les travaux confiés à Bouygues démarrent fin 2011.

Le complexe qui vient d'être inauguré compte 13 000 m<sup>2</sup>, emploie 200 collaborateurs pour l'ensemble hôtel-spa-piscine géré par le groupe hôtelier ACCOR. Les tarifs ont augmenté par rapport à ce qui était projeté puisque l'abonnement annuel au club de sport coûte 3 300 € (en sus du droit d'entrée de 1 200 €) et que l'accès journalier, toléré les jours de faible affluence uniquement, s'élève à 180 €.

Le positionnement haut de gamme de ce nouveau Molitor tient au fait que le site n'est pas financièrement viable sous la forme d'une piscine qui serait ouverte à tous à un tarif abordable. Ceux qui espéraient que, malgré tout, le projet serait plus « démocratique » et permettrait une plus grande mixité, ont fait preuve de naïveté : ce modèle est incompatible avec celui du complexe de luxe - une opération privée de développement immobilier qui a été le choix retenu très en amont pour ce projet agréé par la Ville.

Actuellement, l'exploitant bénéficie d'un bail de 54 ans pour lequel il paie à la ville de Paris une redevance annuelle de 75 000 € à laquelle viendront s'ajouter 10 % des résultats dès lors qu'un certain seuil de bénéfice aura été franchi. Dans tous les cas, impossible de renégocier jusqu'à expiration du bail qui reste néanmoins très classique. La Ville est propriétaire du terrain et récupèrera, à échéance du bail, les bâtiments qui devront être en bon état. D'ici

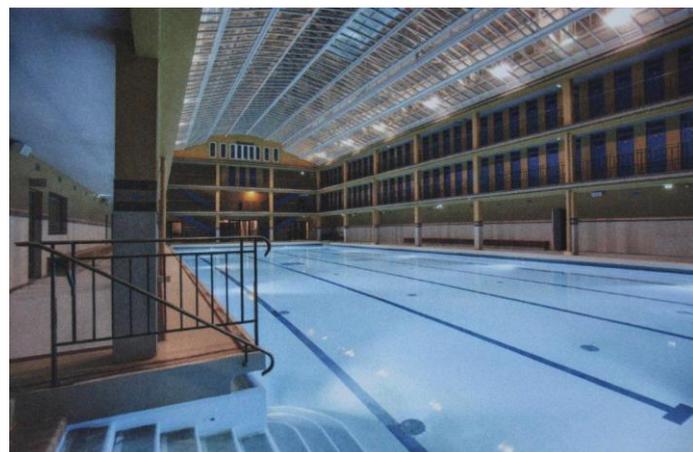
là, les services municipaux devraient s'assurer périodiquement que ces derniers sont bien entretenus par l'exploitant.



Les scolaires du 16<sup>e</sup>, quant à eux, auront accès trois demi-journées par semaine à des lignes d'eau réservées dans les bassins de Molitor. Quelle que soit la raison ayant motivé cet accord qui, *a priori*, n'était pas prévu au contrat de l'exploitant, on ne peut que s'en féliciter et saluer l'intervention des maires de Paris et de Boulogne.

Quelle aurait été l'alternative pour la rénovation de ce bâtiment inscrit depuis 1990 à l'inventaire du patrimoine et des monuments historiques ?

Un financement public, donc de la poche du contribuable parisien, voire francilien en envisageant un cofinancement de la région, pour couvrir l'investissement initial de 80 millions d'euros mais également, chaque année, les coûts d'opération et de maintenance.



Bref, une piscine dans le 16<sup>e</sup> entièrement financée par l'argent public contribuant à la hausse des impôts locaux. Pas sûr que cette option ait eu la faveur du contribuable parisien, notamment en cette époque de multiplication des projets portés par la mairie de Paris dont certains ont été largement controversés comme ceux de Jean-Bouin et des Halles.

# S A M A R I T A I N E

## *Non, les juges ne veulent pas du « rideau de douche » de Bernard Arnault*

Les gens intelligents, donc dans le vent, s'indignent d'une décision du Tribunal Administratif qui a annulé une partie du permis de construire de l'ancienne Samaritaine en cours de restructuration rue de Rivoli.

Le groupe LVMH avait en effet choisi le projet de l'architecte japonais Sanaa. Deux grandes associations, SOS Paris et la SPPEF (Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France), ont obtenu cette annulation ? Le juge a en effet pris sa décision dans le strict respect du PLU de Paris.



Ce document stipule, pour la rue de Rivoli, « les constructions nouvelles doivent s'intégrer au tissu existant en prenant en compte les particularités morphologiques et typologiques des quartiers ainsi que celles des façades existantes ».

Ce projet ne devait pas être en dissonance par rapport aux immeubles du quartier. Or, l'immeuble LVMH arborait une façade de verre ondulée, surnommée le « rideau de douche » par les associations de défense des sites parisiens. Le juge ne s'est pas érigé en « arbitre des élégances architecturales », comme le dit un papier du Figaro et Christian de Portzemparc dans un récent Paris Match, mais en défenseur des textes d'urbanisme et de la cohérence du bâti des lieux. Il a refusé de se voir imposer une architecture de rupture, au grand dam de l'Académie d'architecture.

Cette décision spectaculaire du Tribunal Administratif de Paris tombe en pleine polémique à propos de la politique du « choc de simplification » voulue par le gouvernement. Cette politique a été confiée à l'ancien promoteur immobilier Guillaume Poitrinal qui nous avait pris à partie lors du procès que nous avons mené contre le centre culturel Louis Vuitton dans le Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne. D'après ce promoteur repent, les recours contentieux sont en général abusifs et retardent la modernisation de la France.

On peut seulement s'étonner que la Ville, favorable à LVMH, n'ait pas pris la précaution de procéder à une modification partielle du PLU de cette zone, comme elle sait si bien le faire, pour faire passer ce dossier.

## COURRIER DES LECTEURS

### Emprise croissante sur le domaine public

« Le gérant du café-tabac, situé à l'angle de l'avenue Mozart côté pair et de la rue de la Source, a installé des bacs à bambous et des oliviers en bac, particulièrement grands et lourds. Progressivement et subrepticement, ces bacs ont ripé de façon à coloniser plus d'espace... Je remarque qu'à chaque brocante sur l'avenue Mozart, le café-tabac déplace ses bacs de 10 cm pour agrandir « son » espace... »



On en arrive au point où la boîte à lettres de la Poste est rendue quasi inaccessible, (voir photo), et où le passage entre l'avenue Mozart et la rue de la Source n'est plus possible sur le trottoir : il faut descendre sur la chaussée.

Les tables se sont multipliées et ont aussi ripé vers le centre du trottoir, gênant le passage des poussettes dans l'axe du passage piéton... J'en ai déjà fait la remarque au propriétaire qui m'a répondu avec un regard torve « qu'il travaille.... ».

Que me recommandez-vous :

- couper les bambous ?
- avec quelques amis sûrs, remettre nuitamment les bacs à leur place ?
- avec les mêmes, les mettre devant le soupirail par lequel il est livré de ses boissons ?
- faire venir les encombrants pour enlever les bacs qui sont administrativement des « objets encombrants abandonnés » ?
- autre chose de plus malin ? »

# MAISON DE LA RADIO

## *Les riverains s'impatientent*

Une réunion a été organisée par la Maison de la Radio le 28 avril 2014 à la demande des riverains mécontents des perturbations occasionnées par un chantier qui dure plus longtemps que prévu.

Les travaux ont commencé en 2005 pour durer jusqu'en 2014. Dix ans que le quartier des rues Ranelagh, Boulainvilliers et Raynouard est en chantier avec toutes ses nuisances : camions, baraquements, clôtures sans arrêt déplacées, modifications pour les aires de stationnement, vastes et laids panneaux d'affichage, niveau sonore inacceptable. Et maintenant, on parle de retard ! Il avait été dit qu'un jardin public serait prêt en 2013.

Inaugurée en 1963, la Maison de la Radio ne présentait une résistance au feu que d'un quart d'heure, alors que son classement IGH, immeuble de grande hauteur, en 2003 exigeait que l'immeuble offre une résistance au feu d'au moins deux heures.

L'injonction de la préfecture de police pour mettre aux normes de sécurité le bâtiment a nécessité la mise à nu de la structure afin d'effectuer un flocage au plâtre pour la renforcer et lui permettre d'être stable au feu.



Ce projet a été l'occasion de réaliser une rénovation beaucoup plus complète.

Il a permis de :

- construire un auditorium de 1 450 places pour les quatre formations musicales de Radio-France,
- réhabiliter le studio 104,
- créer un vaste jardin public sur l'ensemble de la parcelle grâce à la création d'un parking souterrain de 750 places pour libérer les espaces extérieurs,
- et améliorer la fluidité des circulations à l'intérieur du bâtiment.

La livraison reportée de trois ans est prévue maintenant à la mi-2017. Toutefois, l'auditorium sera ouvert au public en novembre 2014.

Un bâtiment provisoire de deux étages, destiné à abriter certains services de Radio-France, sera construit devant le carrefour de la rue Gros et sera détruit en 2017. Les baraquements de chantier rue du Ranelagh resteront aussi jusqu'en 2017.

Les espaces verts ouverts au public seront aménagés avec 970 arbres à planter de septembre 2014 à 2017. La moitié sera déjà plantée en novembre 2014.



La patience des riverains sera ainsi récompensée par une amélioration de leur environnement.

## PROCHAINS CONSEILS DE QUARTIER

Nous attendons le fruit de la réflexion de la mairie de Paris sur la future organisation des conseils de Paris.

## LE THÉÂTRE NATIONAL DE CHAILLOT SE MODERNISE

Une importante campagne de travaux a commencé à Chaillot. En transformant les espaces de ce théâtre situé au pied de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, elle va permettre de donner un nouvel élan à ce très bel ensemble classé monument historique.

Ce lieu ayant connu une série de transformations depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, commençons d'abord par un bref rappel de son histoire.

C'est en 1920 que le Palais du Trocadéro, édifié pour l'exposition universelle de 1878, est transformé en un théâtre national populaire. Firmin Gémier en sera le premier directeur jusqu'à sa mort en 1933. A l'occasion de l'Exposition universelle de 1937, l'édifice sera détruit et remplacé par l'actuel Palais de Chaillot.



Devenu siège de l'ONU pour trois ans en 1948, c'est dans la grande salle de Chaillot que sera signée la Déclaration universelle des droits de l'homme le 10 décembre de cette même année.

Les activités du théâtre reprennent en 1951 avec Jean Vilar à la tête du TNP. Lui succéderont : en 1963 Georges Wilson, qui fera construire la salle Firmin-Gémier en 1972 (année où l'appellation TNP sera transférée au Théâtre de la Cité de Villeurbanne), Jack Lang, qui devient donc directeur du Théâtre National de Chaillot, puis Antoine Vitez,

Jérôme Savary et, en 2011, Didier Deschamps, un chorégraphe et danseur, l'actuel directeur.

Le lieu est maintenant dédié principalement à la danse. Il peut accueillir environ 1 600 spectateurs dans trois salles : la salle Jean-Vilar, la plus vaste, la salle Maurice-Béjart et la salle Firmin-Gémier.

Mais ce très bel outil nécessitait une intervention pour améliorer à la fois les accès et la circulation des personnes et du matériel technique et reconstruire entièrement la salle Firmin-Gémier afin d'offrir une salle modulable de 390 places. C'est ainsi qu'il est prévu de percer un puits de 29 mètres pour y placer un monte-décor qui distribuera directement, depuis l'avenue du Président Wilson, les plateaux des salles Jean-Vilar et Firmin-Gémier. De même, un ascenseur monte-charge sera placé dans la salle Jean-Vilar.

L'objectif est aussi de remettre en valeur les espaces classés, particulièrement le Grand Foyer avec la vue sur les fontaines du Trocadéro, la Tour Eiffel et le Champ de Mars, la Galerie des Nabis et la salle des quatre colonnes avec leurs décors d'époque. Dans cette optique, la perspective d'une réouverture de l'accès du public par la très belle façade donnant sur les jardins du Trocadéro et la place de Varsovie réjouira tous ceux qui se rappellent avoir franchi ces portes pour venir applaudir Gérard Philippe.

Les différents chantiers se dérouleront entre 2014 et 2016. Les travaux ont commencé dans la salle Firmin-Gémier. L'opération, dont le coût est estimé à 19 M€ pour la phase 1, est financée par le ministère de la culture et de la communication. Elle bénéficie d'un suivi par un architecte en chef des monuments historiques, Lionel Dubois. : <http://www.blog-habitat-durable.com/tag/Th%C3%A9%C3%A2tre%20National%20de%20Chaillot/>

### Association XVI<sup>e</sup> DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée les 18 mars 1978 et 25 septembre 2013

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; [XVIeDEMAIN@orange.fr](mailto:XVIeDEMAIN@orange.fr) ; [www.16emedemain.fr](http://www.16emedemain.fr)

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun, Françoise Manoncourt et Marie Moes ; François Douady, Daniel Mortgat et Philippe Porté

Photos : S. Babey, F. Douady, V. Gros, F. Manoncourt, C. Muyard, P. Porté et Alexandre Soria.

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris